



Paris, le 15 novembre 2006

Monsieur Jean-Marc MONTEIL
Direction de l'Enseignement Supérieur
1 rue Descartes
75005 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Vous nous avez fait part de la volonté de la DGES de modifier l'Arrêté Master de 2002.

Ce projet de modification intervient à un moment où la restructuration du paysage universitaire français inquiète de nombreux collègues, tant par l'absence de démocratie dans son élaboration que par son contenu : disparition annoncée d'écoles doctorales, notamment dans les universités petites ou moyennes et en LSHS ; financements des PRES subordonnés à leur création sous la forme d'EPCS ; annonce de « super-masters » portés par ces PRES ; agrément de quelques RTRA dotés d'importants moyens, tandis que les crédits des universités ne permettent pas à ces dernières d'assurer normalement leurs missions d'enseignement et de recherche ; parution du décret AERES, pourtant rejeté par la communauté scientifique, etc.

Certes, une modification des arrêtés concernant la mise en place du LMD est nécessaire, mais elle doit s'appuyer sur un bilan concerté effectué au niveau de la DGES, avec la participation des Comités de suivi et des organisations syndicales. Elle doit prendre en compte les divers rapports analysant la mise en œuvre et les conséquences de cette réforme (illisibilité, absence de comparabilité, etc.).

Le SNESUP est prêt à participer à ce bilan, auquel il a d'ailleurs déjà travaillé (Cf. bulletin 535 de Novembre 2005). Dans l'immédiat, nous vous faisons parvenir une Note concernant le projet de modification de l'arrêté Master. Cette Note expose les raisons pour lesquelles le SNESUP ne peut accepter cet ensemble de modifications.

Nous sommes prêts à tout échange sur cette question, comme sur l'ensemble de celles concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Jean FABBRI

Michelle LAUTON

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU

78, rue du Fg Saint-Denis – 75010 – Courriel : marie-claude.plantier@snesup.fr

Tél. 01.44.79.96.10. – Fax : 01.42.46.26.56 – L.D. : 01.44.79.96.18